



Janvier 2008

Madame, Monsieur,

Depuis maintenant quinze mois la convention collective nationale du sport est applicable à tous les employeurs et à tous les salariés compris dans son champ d'application.

Vos représentants à la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) dont une des compétences est de développer la formation professionnelle se sont attachés à définir des orientations adaptées à la spécificité des associations, clubs et sociétés constituant le secteur du sport.

Les objectifs visés :

- pour les salariés : renforcer leur qualification, permettre une évolution professionnelle et un enrichissement personnel, limiter la précarité de l'emploi.
- pour les entreprises : disposer de compétences nouvelles pour conduire leurs projets et former les dirigeants bénévoles à l'exercice de leurs responsabilités.

C'est ainsi, qu'en application de ces orientations, les OPCA AGEFOS PME et UNIFORMATION ont pu financer 3 488 actions de formation (plan de formation et professionnalisation).

Près de 60% des actions acceptées concernent l'obtention d'un diplôme dans le domaine de l'emploi occupé : BEES (Brevet d'Etat d'Edicateur Sportif), BP JEPS (Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire Sport). Les actions de développement des compétences en comptabilité, informatique, langues ... sont également encouragées.

Majoritairement ce sont les petites et toutes petites associations et clubs qui ont bénéficié des fonds mutualisés et ce quelque soit le montant versé (2358 actions ont été financées pour les entreprises de moins de 10 salariés). C'est ainsi que, le plus souvent, des associations ont pu obtenir un financement très largement supérieur à la contribution versée.

En 2008, nous avons décidé de poursuivre cette politique de solidarité et de mutualisation, aussi nous vous demandons de contribuer au financement de la formation professionnelle sur la base de 1,62 % de la masse salariale brute de votre entreprise. Nous avons tenu compte des remarques que vous avez formulées tout au long de l'année, la contribution minimum totale des plus petits clubs et associations est maintenue au même montant pour la troisième année consécutive.

L'accès à la formation professionnelle peut vous apparaître complexe, n'hésitez pas à contacter les conseillers d'AGEFOS PME et d'UNIFORMATION en région afin qu'ils répondent à vos questions, interrogations... et vous aident à construire vos projets de formation.

Est joint à ce courrier un bordereau d'appel de cotisation commun AGEFOS PME, UNIFORMATION et une notice explicative. **Utilisez le numéro vert mis à votre disposition** pour toute explication que vous souhaiteriez sur le calcul de votre participation financière, les services des deux organismes collecteurs vous répondront.

Surtout, prenez connaissance de la circulaire vous présentant les modalités et critères vous permettant d'obtenir le financement des formations nécessaires au développement de votre entreprise et à la qualification des salariés.

Vous souhaitez contacter la CPNEF, adressez votre courrier en même temps que votre bordereau de cotisation.

Au nom des membres de la CPNEF Sport, la Présidence vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2008.

Jean ROGER
Président
Collège Salarié

Robert BARON
Vice Président
Collège Employeur